



Gestion des intrants et genre au Niger

Auteurs: Agnès Le Magadoux, Frédérique Matras, Sophie Treinen

Introduction

À l'heure actuelle, l'existence d'inégalités entre producteurs et productrices est suffisamment démontrée.

S'il est reconnu que les femmes contribuent au secteur agricole et aux entreprises rurales, «les productrices ont moins accès aux intrants et aux services agricoles que leurs homologues masculins et [...] ceci a une incidence négative sur le développement agricole et rural et la sécurité alimentaire»¹

Il convient désormais d'illustrer ces inégalités, de les comprendre et de les analyser car les données dans ce domaine sont insuffisantes. Plus il existera d'informations sexospécifiques, plus les prises de décision politiques et les démarches opérationnelles visant à offrir des possibilités égales aux producteurs et aux productrices seront facilitées, ce qui aura un impact sur l'augmentation de la production et des revenus.

Dans cette optique, les projets «Capitalisation des bonnes pratiques en appui à la production agricole et à la sécurité alimentaire», appelé «projet Capitalisation» (2009-2013) et «Intensification de l'agriculture et des boutiques d'intrants coopératives – IARBIC» (2009-2013) se sont attachés à prouver que les inégalités de genre existaient en ce qui concerne l'accès aux intrants agricoles et leur utilisation. Les deux projets concentrent leurs efforts pour mettre en évidence ces inégalités, contribuant ainsi aux avancées pour davantage d'égalité.

Le projet Capitalisation ainsi que le projet IARBIC ont illustré la problématique de la gestion des intrants en y incluant une perspective de genre. Elle est présentée dans ce document. Le point de départ de la réflexion qui est conduite ici est le suivant:



- ◉ dans l'agriculture de subsistance, les productrices ont moins accès aux intrants que les producteurs qui sont confrontés eux-mêmes à des obstacles dans ce domaine;
- ◉ les différences entre producteurs et productrices s'expliquent par de nombreux facteurs dynamiques et évolutifs, notamment socioculturels;
- ◉ dans ce contexte, quels sont les points d'ancrage immédiats pour favoriser un changement positif dans le processus de gestion des intrants?



Contexte

Dans la zone sahélienne, le secteur agricole est le premier secteur d'activité et le premier pourvoyeur d'emplois. Le mouvement paysan y est très dynamique. L'économie rurale est caractérisée par une grande diversité de spéculations, correspondant aux potentialités des différentes régions. Toutefois, l'économie rurale repose sur des structures de production essentiellement familiales utilisant des techniques traditionnelles peu productives. Les contraintes physiques (telles que le climat) et géographiques (comme l'enclavement), alourdies par une dégradation des ressources naturelles et associées à des faiblesses organisationnelles (par exemple les difficultés d'accès au crédit), contribuent à expliquer les performances réduites et leurs fluctuations. Le peu d'utilisation d'intrants pour améliorer la productivité compte parmi les facteurs limitant la production agricole. Pourtant, pour accroître la production, un minimum d'intrants est un préalable incontournable. Il s'agit de semences de qualité (traditionnelles ou améliorées), de produits phytosanitaires (chimiques ou naturels), d'engrais ou d'amendements (chimiques ou organiques). Ces derniers sont indispensables pour maintenir ou redresser la fertilité des sols, sachant que la terre est un facteur essentiel au capital de production.

¹ FAO, 2011, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-11 (SOFA), Les femmes dans l'agriculture, Comblant le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir l'agriculture*, Rome.

Au regard de cette situation, le projet de la FAO «Promotion de l'utilisation des intrants agricoles par les organisations de producteurs», connu comme «projet Intrants», (1999 à 2008), s'est concentré sur l'approvisionnement en intrants agricoles (engrais, produits phytosanitaires, semences, etc.). Ce projet a mis un accent particulier sur leur financement par le warrantage, sur leur accès par les commandes groupées et sur leur distribution au travers des boutiques d'intrants. Il a été financé par le Royaume de Belgique et a donné lieu à la création d'un projet, d'envergure internationale, pour capitaliser les bonnes pratiques en matière de gestion des intrants tout en tenant compte de la problématique genre («Capitalisation») et d'un autre projet, d'envergure nationale, opérant au Niger pour la réhabilitation des boutiques d'intrants coopératives (IARBIC).

- ◎ **Le projet «Capitalisation des bonnes pratiques en appui à la production agricole et à la sécurité alimentaire»**, communément appelé «projet Capitalisation», fait partie du programme de partenariat FAO-Belgique «Gestion des connaissances et genre». D'envergure internationale, ses activités de terrain sont mises en place au Niger et au Burkina Faso. Ce projet vise à élargir, de façon égale, les possibilités d'accès des producteurs et des productrices aux intrants agricoles en qualité, en quantité, en lieu et en temps voulus et de les utiliser de façon raisonnée, économique et écologique.
- ◎ **Le projet IARBIC** (Intensification de l'agriculture et des boutiques d'intrants coopératives), est financé par l'Union européenne, le Grand Duché du Luxembourg, les Royaumes de Belgique et d'Espagne. Il vise le renforcement de la responsabilisation des producteurs et des productrices agricoles à travers leurs organisations, notamment pour construire et équiper des boutiques d'intrants, et pour installer et suivre des champs écoles paysans et des champs de démonstration. Son orientation est de multiplier et d'étendre les instruments, développés par le projet Intrants, pour augmenter les rendements agricoles; ceci en vue de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations les plus vulnérables à travers l'intensification de la production agricole vivrière et la hausse des rendements des cultures.

Depuis le démarrage des deux projets, des informations ont été rassemblées et des analyses ont été conduites. Les résultats obtenus permettent à ce jour de mieux comprendre où s'ancrent les mécanismes d'exclusion et «d'oubli» des productrices au regard de la gestion des intrants. Étant donné le rôle important que joue la gestion des intrants dans la production agricole, c'est en comprenant mieux les inégalités de genre dans ce domaine que des interventions ciblées permettront un meilleur accès des femmes aux intrants et à leurs avantages, contribuant ainsi à l'amélioration de la production agricole et de la sécurité alimentaire des ménages ruraux.

Gestion des intrants et genre

Si l'écart qui sépare les hommes des femmes était comblé seulement en ce qui concerne les intrants agricoles, ce seraient environ 100 à 150 millions de personnes qui échapperaient à la faim.

La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-11 (SOFA),

Les femmes dans l'agriculture, Comblant le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir l'agriculture, FAO, Rome, 2011.

Généralités

Au regard de l'importance que peuvent jouer les intrants dans l'amélioration de la production agricole, la problématique de la gestion des intrants fait l'objet de multiples travaux riches d'informations réflexions, analyses et propositions de politiques et stratégies. Dans tous les domaines concernés par la gestion des intrants (filiales de production, institutions, capacités des pays, organisations paysannes (OP), types d'exploitation, catégories de producteurs), des solutions sont avancées en vue d'améliorer la production, garantir la sécurité alimentaire et augmenter les revenus du monde paysan. Il manque cependant à ces travaux une analyse conjuguée à une approche genre, une mention explicite de la situation différenciée des producteurs et des productrices, ainsi que des propositions de solutions respectant les diversités et les particularités de ceux-ci et celles-ci. Pourtant, *«toute politique agricole applicable (à quel que secteur que ce soit et par extension toute stratégie et tout plan d'actions) est vouée à avoir des répercussions différentes pour les hommes et pour les femmes, en raison des rôles différents qui leur sont assignés, mais aussi parce que le secteur leur impose des contraintes et leur offre des opportunités différentes²».*

Parallèlement, la littérature et les études sur le lien entre agriculture et genre soulignent régulièrement et de plus en plus que les productrices *«ont moins de terre et de bétail que les hommes, utilisent moins de semences améliorées, achètent moins d'intrants comme les engrais, recourent moins au crédit ou aux assurances, ont un*

² *Ibidem*

niveau d'instruction inférieur et ont en général un accès moindre aux services de vulgarisation³». Ceci est admis. On reconnaît également que les inégalités de statut entre hommes et femmes se traduisent pour ces dernières par plus de complications pour accéder aux facteurs de production et aux ressources de tous ordres⁴. C'est ainsi que discriminées sur tous les plans (culturel, social, économique, politique, etc.), les productrices sont davantage pénalisées pour accéder aux intrants et les utiliser. On admet aussi que cette situation réduit la productivité des agricultrices bien qu'elles soient tout aussi efficaces que les producteurs (voir Encadré 1). Et enfin, on accepte que l'accès moindre des productrices aux facteurs de production compromet la sécurité alimentaire, freine la croissance, limite le développement agricole et rural et entrave la qualité de vie.



ENCADRÉ 1: Efficience, productivité, accès aux intrants⁵

Nombre d'études ont tenté de déterminer si les exploitantes agricoles étaient aussi productives que leurs confrères masculins. Ces études mesurent la productivité de diverses façons; cependant, la méthode la plus répandue s'appuie sur la production à l'hectare cultivé. Lorsqu'on compare les rendements des exploitations tenues par des hommes et par des femmes, on peut observer les différences entre les deux catégories, à savoir qu'en règle générale, les rendements des agricultrices sont inférieurs à ceux des hommes (...). Bien que les disparités de rendement soient parfois très accentuées, on peut dire qu'elle se situent majoritairement autour de 20 à 30 pour cent, avec une moyenne de 25 pour cent. La majeure partie de ces études observe que ces différences de rendement sont attribuables au niveau d'utilisation des intrants.

- **En Éthiopie**, des recherches sur les hauts plateaux révèlent que les ménages dirigés par des femmes produisent, en valeur, 35 pour cent de moins par hectare que ceux dirigés par des hommes; l'écart est attribuable à une moindre utilisation d'intrants et à un accès plus restreint aux services de vulgarisation.
- **Au Ghana**, plusieurs études confirment que les producteurs et productrices de cacao obtiennent des rendements identiques, à condition d'utiliser la même quantité d'intrants.
- **Au Kenya**, la valeur brute des rendements à l'hectare, pour le maïs, les haricots et le niébé, est supérieure chez les hommes; cet écart se justifie par les différences dans l'utilisation des intrants.
- **Au Malawi**, une étude au niveau national constate que les rendements de maïs sont de 12 à 19 pour cent supérieurs sur les parcelles cultivées par les hommes, mais observe également que les rendements sont identiques sur un certain nombre de parcelles expérimentales pour lesquelles les femmes ont reçu les mêmes quantités d'engrais que les hommes.
- **Au Nigéria**, dans l'État d'Osun, le rendement des rizicultrices est inférieur de 66 pour cent à celui des riziculteurs; cette disparité est imputable à un taux différent d'utilisation des intrants. Dans les états d'Ondo et d'Ogun, les femmes travaillant dans de petites exploitations de manioc obtiennent des rendements et des bénéfices inférieurs à ceux de leurs homologues masculins, soit parce qu'elles emploient moins d'intrants, soit parce que leurs intrants sont de qualité inférieure ou coûtent plus cher.

Dans leur grande majorité, les études confirment que les femmes sont tout aussi efficaces que les hommes et qu'elles obtiendraient des rendements identiques si, toutefois, elles avaient un accès égal aux ressources et aux services qui contribuent à la production, dont les intrants.

³ *Ibidem*

⁴ *Ibidem*

⁵ *Ibidem*

Alors, si les agricultrices sont tout aussi efficaces que les agriculteurs, si la conviction sur les pertes de tous ordres encourues faute de leur accès moindre aux intrants existe, pourquoi la situation perdure-t-elle? Quels sont les blocages au changement? Manque de connaissances? Perpétuation des schémas sociaux? Lourdeur des institutions? Insuffisance méthodologique? etc. Tout au long de ce document, les nœuds gênant l'évolution de la situation et freinant sa compréhension seront mis en avant.

Place du genre dans la problématique de la gestion des intrants au Niger

Que ce soit au niveau national, à celui des organisations paysannes ou des exploitations familiales, la problématique de la gestion des intrants est un enjeu crucial pour l'agriculture de subsistance. On examinera pour chacun de ces niveaux si la perspective genre est ou non considérée. L'importance de la perspective genre sera également mise en exergue pour cerner les attentes et les besoins des producteurs et des productrices et proposer des orientations.

AU NIVEAU NATIONAL

La Stratégie décentralisée et partenariale d'approvisionnement en intrants pour une agriculture durable (SIAD) et l'initiative «3N»-«Les Nigériens nourrissent les Nigériens»

Le rôle que peut jouer le cadre juridique national pour réduire l'écart entre les hommes et les femmes est indéniable et peut même être considéré comme un point de départ. Selon le document *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-11 (SOFA)*, les pouvoirs publics doivent veiller à «éliminer les discriminations dont les femmes font l'objet aux termes de la loi».

Au niveau national au Niger, il faut noter l'existence de l'**Initiative «3N» - «Les Nigériens nourrissent les Nigériens»**, stratégie adoptée par le gouvernement en avril 2012 pour la sécurité alimentaire et le développement agricole durable.

L'Initiative «3N» entend remplacer les politiques et stratégies antérieures de développement agricole et de sécurité alimentaire «tout en prenant en compte les enseignements tirés, les leçons apprises et les bonnes pratiques», précise le communiqué du secrétariat général du gouvernement.

L'Initiative est constituée d'un programme d'investissement permettant au Niger d'accéder à l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Ce programme intègre les dispositions de la stratégie de réduction de la pauvreté afin de garantir les conditions d'une pleine participation des populations à la production nationale et à l'amélioration de leur revenu

L'Initiative 3N entend servir de fondement pour toute programmation en matière de développement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les administrations publiques et les collectivités territoriales. L'approvisionnement en intrants est un axe majeur de l'Initiative «3N» dans le programme intitulé «amélioration des systèmes de cultures pluviales» où l'accent est mis sur la micro-dose, l'approvisionnement de proximité avec les boutiques d'intrants⁶. Si la stratégie ne fait pas spécifiquement référence au genre, elle constitue toutefois une référence pour la collaboration entre l'État et les autres groupes d'acteurs, tels que les partenaires techniques et financiers, les ONG, les organisations socioprofessionnelles et les associations.

Outre l'initiative «3N», il convient de noter l'existence de la **SIAD (Stratégie décentralisée et partenariale d'approvisionnement en intrants pour une agriculture durable – 2006)**. Au niveau national, la SIAD a fait référence jusqu'à maintenant pour la gestion des intrants. Cette stratégie a été conçue avec l'appui du projet Intrants. Telle que présentée par la SIAD, la problématique de la gestion des intrants se caractérise par:

- la non disponibilité des intrants en temps opportun et en tout lieu;
- la faiblesse des moyens financiers des importateurs privés;
- l'insuffisance de financement des producteurs pour l'achat des intrants;
- la faiblesse des moyens de l'État pour appuyer l'accès des producteurs aux intrants⁷.

⁶ Page 59 de l'Initiative «3N» - «Les Nigériens nourrissent les Nigériens».

⁷ FAO, Projet Intrants, *Stratégie nationale d'approvisionnement en Intrants pour une Agriculture Durable (SIAD)*, Niamey.

Le but de la SIAD est de «contribuer à l'intensification des productions agro-sylvo-pastorales, en favorisant l'accès et l'utilisation par les producteurs d'intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires de qualité et à un coût compétitif». Trois objectifs spécifiques sont visés:

- ⊙ Assurer un accès régulier des producteurs à des intrants de qualité et à un coût compétitif;
- ⊙ Créer un cadre juridique réglementaire en vue d'assurer les fonctions de contrôle et de suivi de la production, de la commercialisation et de l'utilisation des intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires;
- ⊙ Renforcer les capacités des organisations des producteurs⁸.

Si l'analyse de la SIAD est globalement valide en ce qui concerne la problématique des intrants, il convient cependant de remarquer que les productrices ne sont pas nommées dans les objectifs de la SIAD: on parle en effet de «producteurs». L'examen du document dans son ensemble confirme qu'à aucun moment il n'est fait mention des productrices. Cet «oubli» peut se justifier si le terme générique «producteurs» comprend également les productrices. On peut toutefois émettre les deux hypothèses distinctes suivantes:

1. les productrices y sont réellement comprises à l'égal des producteurs, et les uns et les autres sont reconnus dans leurs différences et dans leurs intérêts. Ainsi, tant les producteurs que les productrices bénéficieront des avancées d'une meilleure gestion des intrants;

versus

2. les producteurs sont les acteurs essentiels de la gestion des intrants et en sont donc les bénéficiaires; par effet, comme l'exploitation familiale est perçue comme étant un système cohérent et équitable, les femmes de l'exploitation en retireront les mêmes bénéfices.

Le contenu de la SIAD tendrait à se diriger vers la deuxième hypothèse dans la mesure où:

- ⊙ les unités de référence retenues pour l'application de la SIAD sont soit (i) l'exploitation familiale (ou la famille ou le ménage) qui est un système complexe où prévalent différentes stratégies et logiques, soit (ii) les filières de production qui s'attachent essentiellement à leur déroulé technique et moins à leur dimension humaine;
- ⊙ la connaissance sexospécifique de la gestion des intrants apparaît limitée: aucune différenciation entre producteurs et productrices n'est effectuée alors que les uns et les autres n'accèdent pas aux mêmes facteurs de production et ne se consacrent pas aux mêmes spéculations;

Sans affirmer que les productrices aient été réellement «oubliées», on peut cependant présager que la SIAD risque d'avoir des effets moindres qu'escomptés car on connaît l'importance des politiques et des décisions prenant en compte les besoins spécifiques des hommes et des femmes. Il faut reconnaître que, de façon générale, les documents de politiques et de stratégies agricoles parlent «d'agriculteurs, de producteurs, d'éleveurs» et «des femmes», comme si les uns et les autres étaient deux groupes séparés ne vivant pas les mêmes réalités. Au-delà de la lecture, ces expressions sous-tendent que les agriculteurs et/ou les producteurs sont des hommes et que les femmes sont un groupe homogène avec une identité indéterminée en termes de profession. De plus, ces mêmes documents sont rarement explicites quant à «ces femmes» comme actrices du tissu professionnel agricole et de la dynamique du monde paysan, à moins qu'elles ne traitent clairement de la «prise en compte du genre» en relation avec un sujet spécifique.



⁸ République du Niger, Ministère du développement agricole, FAO-Projet Intrants, 2006, *Stratégie décentralisée et partenariale d'approvisionnement en intrants pour une agriculture durable (SIAD)*, Niamey.

D'ici mars 2013, la SIAD fera l'objet d'un travail approfondi avec l'élaboration d'un plan d'action. Au regard du constat sur le manque de références explicites aux productrices, la présente étude recommande que le nouveau plan d'action de la SIAD prenne spécifiquement en compte le genre de façon à ce que les attentes et les besoins de tous les acteurs et toutes les actrices du tissu agricole soient pris en compte.

AU NIVEAU INTERMÉDIAIRE

Les institutions paysannes

A ce niveau, on peut identifier quatre acteurs principaux de la filière intrants:

- les commerçants
- les systèmes financiers décentralisés (SFD)
- les services techniques d'appui
- les organisations paysannes (OP)

Sans minimiser ni négliger l'importance des trois premiers acteurs, ce présent travail se concentrera sur les OP. La raison pour cela est que les OP sont le maillon incontournable, pour les producteurs et les productrices de subsistance, pour entrer dans une dynamique d'amélioration de leurs productions. Les OP sont des interfaces entre les producteurs-productrices et les mécanismes privés ou publics de fourniture d'intrants et de leur financement; elles facilitent l'accès aux informations et sont à l'origine des appuis de formation et autres actions de renforcement des capacités.

Le Niger compte une multitude d'organisations locales ou régionales (coopératives, groupements, unions) regroupées en fédérations. Chacune de ces organisations, à son niveau, a dans son mandat: la définition de stratégies de développement, l'appui-conseil aux activités des membres, les négociations avec les partenaires techniques et financiers et les opérateurs agricoles, l'organisation de formation et de voyage d'échanges d'expérience. Les chiffres disponibles sur les OP, parfois différents selon les sources, commencent à être désagrégés par sexe (cf. Encadré 3), mais les informations qualitatives sexospécifiques sont plus rares, sauf par le biais d'enquêtes sur le sujet (cf. Encadré 4). Pour les OP, la problématique de la gestion des intrants se présente comme suit, en ce qui concerne:

- **les producteurs et les productrices:** isolement et endettement; accès aux informations limité; pouvoir de négociation restreint; insécurité alimentaire forte; foncier appauvri faute d'éléments nutritifs essentiels; connaissance insuffisante sur les types d'intrants et leur utilisation, etc.;
- **le marché des intrants:** instabilité; variations des prix; coût élevé; qualité parfois douteuse; ruptures de stocks; éloignement de la demande; peu d'intérêt pour la demande au détail; etc.;
- **le financement rural:** réticence vis-à-vis des ruraux; perte de confiance mutuelle; disponibilité de garanties; niveau de risque élevé; coûts des transactions; faible trésorerie des SFD; localisation dispersée des producteurs et des productrices; hétérogénéité des situations; etc.
- **l'appui-conseil:** faible couverture; démarche ascendante; démotivation du service public; peu de cas du savoir local; distance entre recherche-formation-monde rural; méthodes peu adaptées; etc.

C'est pourquoi plusieurs OP s'investissent dans l'appui à leurs membres pour trouver des solutions au problème des intrants et soutiennent la création de boutiques d'intrants, l'organisation de commandes groupées, l'appui-conseil et la commercialisation collective, notamment à travers le warrantage.

De façon générale, la prise en compte de la problématique genre dans les stratégies et plans d'action est exprimée dans les intentions, et des efforts sont consentis dans ce sens. À titre d'exemple, le plan d'action de Mooriben pour la période 2010-2013 dénote un engagement⁹ pour traiter les disparités producteurs-productrices et marque une adhésion à l'approche genre. Cependant, pour nombre d'autres OP, cette approche peut encore être assimilée avec celle de l'intégration des femmes au développement. Au niveau des OP à la base, la nécessité de l'égalité entre les uns et les autres est discutée avec ouverture, même si les questions de «genre» restent encore parfois «mystérieuses».



⁹ FUGPN, *Plan d'opérations de Mooriben, Période: 2010- 2013*, Niamey.: Extrait: «La prise en compte du genre est une préoccupation permanente au niveau de Mooriben. Rappelons que Mooriben est composé à plus de 61% de femmes. Aucune œuvre ne pourra réussir sans leur pleine et entière implication». «Mooriben œuvre depuis une dizaine d'années à intégrer le genre dans toutes ses actions de développement. En effet, les femmes représentent 62% des membres de Mooriben et cette réalité/donne doit influencer tous actes de Mooriben».

ENCADRÉ 2: Quelques chiffres sur les organisations paysannes (OP)

- Les organisations paysannes, au nombre de 29 462, sont réparties en 28 599 OP de base, 803 unions, 57 fédérations, 3 confédérations.
- Sur le total, 3 377 sont affiliés à une union, 639 à une fédération, 32 à une confédération, et 25 414 OP ne sont affiliées à aucune structure.
- Sur les 29 462 OP, 10 079 sont opérationnelles (34,21%).
- Pour ce qui est du secteur d'activité des OP, 5 495 exercent dans le secteur de l'agriculture pure (20%), 1 195 dans l'élevage pur (4%), 346 dans l'environnement, 231 dans le secteur artisanal, 10 967 dans l'AGR pur (37,22%), 11 228 dans secteur autres et/ou variés (38,11%)¹⁰.

Les OP comprennent plus de 40 000 groupements agréés, dont environ 50% seraient opérationnels et parmi ceux-ci, 60% sont féminins¹¹.

Chiffres sur quelques fédérations d'organisations paysannes¹²

Fédération	Organisations paysannes					Membres				
	Union	Masc.	Fém.	Mixte	Total	H	%H	F	%F	Total
PPFN*	19					119 438	50,50	117 063	49,50	236 501
Mooriben	15	246	631	577	1 454	22 187	37,00	37 934	63,00	60 121
FCMN Niya**		6	8	109	123	15 075	67,00	7 425	33,00	22 500
FUMA***	16	92	32	48	172	4 677	55,84	3 699	44,16	8 376
SAA****	15	21	38	29	88	1 866	61,30	1 178	38,70	3 044
FUBI*****	19	0	5	14	19	2 279	40,49	3 349	59,51	5 628
Totaux (1)		365	714	777	1 856	46 084	46,24	53 585	53,76	99 669

Représentation féminine au Conseil d'administration:

Mooriben: 43%; FCMN Niya: 37%; FUMA: 47%; SAA: 23%; FUBI: 41%.

* Plate forme paysanne nigérienne; ** Fédération des coopératives maraîchères du Niger; *** Fédérations des unions de Maradi; **** Fédération des unions des producteurs de souchet; ***** Fédération des unions des boutiques d'intrants.

(1) Les totaux n'incluent pas la PPFN puisque c'est une organisation regroupant des fédérations, dont Mooriben et la FCMN

Commentaires:

- Mises à part, les 38% d'OP de base qui sont catégorisées en divers, la majorité se consacre soit à l'agriculture (20%) soit aux activités génératrices de revenus (37,22%).
- Les productrices sont globalement bien présentes dans le mouvement paysan et les groupements féminins semblent dénoter d'une bonne opérationnalité.
- En plus des normes pour devenir membres d'une OP¹³, les productrices peuvent être freinées dans leur adhésion par des règles et obstacles socioculturels (voir encadré 4).
- De façon générale les productrices sont moins présentes dans les organes décisionnels.

Ainsi, des disparités notables subsistent encore entre les membres masculins et féminins, notamment pour ce qui est du crédit et de la formation. Pour le crédit, même si les OP s'investissent réellement dans les négociations avec les SFD pour instaurer des mécanismes de financement facilitant son accès, les disparités au détriment des productrices demeurent. Les crédits dits «féminins» (appelés souvent «petits crédits») ne sont pas toujours adaptés; ils sont de faible volume et plus orientés vers l'économie reproductive informelle que vers l'économie agricole formelle. En revanche, les crédits pour les producteurs sont fermement ancrés dans une logique économique.

De plus, afin que les productrices entrent elles-aussi dans le tissu professionnel, un changement dans le degré de participation des productrices aux formations, aux voyages d'échange et autres appuis et conseils est nécessaire: elles en sont encore les bénéficiaires minoritaires.

¹⁰ Les informations de cette liste proviennent du Recensement général de l'agriculture et du cheptel, (RGAC, 2005-2008).

¹¹ Collectif sécurité alimentaire (CSA), 2011, Sécurité alimentaire et organisations intermédiaires: évaluation et identification des besoins de renforcement des capacités des organisations paysannes dans six pays de l'UEMOA et la CEDEAO, Bruxelles.

¹² Source: pour Mooriben, Site FUGPN-Mooriben - Autres informations: projet Capitalisation (juin et juillet 2012).

¹³ Dans une fédération, la FUCOPRI, Fédération des coopératives de producteurs de riz, l'adhésion est ouverte aux chefs d'exploitation.

ENCADRÉ 3: Quelques informations sexospécifiques sur les OP¹⁴

Peu de célibataires femmes, pas de divorcés et de veufs: Les hommes sont mariés à 94% et célibataires à 6%; les femmes mariées à 79%, célibataires à 1%, veuves à 16%, divorcées à 4%. L'absence de veufs et de divorcés peut s'expliquer par la polygamie. Les femmes se marient plus tôt que les hommes (dans la classe d'âge 20-30 ans, 2% de célibataires femmes contre 4% chez les hommes), ce qui peut expliquer le nombre restreint de célibataires femmes. Les femmes veuves sont plus nombreuses au sein des organisations féminines.

Activités en plus de l'agriculture:

- femmes: petit commerce (39% femmes contre 13 hommes);
embouche de petits ruminants (respectivement 5% et 0% hommes);
- hommes: maraîchage (17% contre 2,5%).

Règles particulières réservées aux femmes pour être membres d'OP: 73% des répondants (82% des hommes et 68% des femmes) ont répondu qu'il n'y en avait pas, et 27% (respectivement 18% et 32%) ont répondu le contraire. En se concentrant sur ces 27%, 71% de ceux-ci (26% des 32% de femmes, 7% des 18% d'hommes) a déclaré que la première règle est l'accord du mari.

Obstacles à la participation des femmes aux activités de l'OP: 61% ont répondu qu'il y en avait, 38,5% le contraire (de façon quasi égale entre hommes et femmes). Sur trois réponses possibles, vient:

- En 1er rang: (i) travaux domestiques (34%); (ii) manque d'information (7%); (iii) analphabétisme (6%) de façon presque égale entre hommes et femmes, sauf pour «manque d'information», où il y a une prédominance de femmes sur les hommes.
- En 2ème rang: (i) refus du mari (21%), (ii) manque d'information (11%), (iii) manque de mobilité (4%) avec une analogie entre hommes et femmes, sauf pour «refus du mari» où les réponses des femmes sont deux fois plus nombreuses.
- En 3ème rang: (i) religion islamique discriminant les femmes (5%), (ii) présence des enfants (4%), (iii) manque de moyens financiers pour les femmes (4%); dans ce dernier cas, il y a une prépondérance des réponses des femmes sur celles des hommes.

En résumé, tant les règles que les obstacles auxquels les femmes sont confrontées ne sont pas d'ordre structurel mais sont inscrits dans un ordre socioculturel et familial.

Candidature spontanée des femmes aux postes de gestion (dans les organisations mixtes): 75% ont répondu qu'il y en avait et 25% «non». Les raisons essentielles pour ce «non» se répartissent: pour les femmes: «elles en n'ont pas les compétences» et «elles sont marginalisées et sous-informées»; pour les hommes: «elles en n'ont pas les compétences» et «elles ne manifestent aucun intérêt au sujet».

Influence d'être femme ou homme pour les postes de gestion: 78% a répondu que cela n'influe pas contre 20% «oui». Ce «oui» se répartit ainsi: 50% des femmes affirment que «les hommes s'opposent à leur candidature», 13% que «les femmes manquent de confiance en soi» et 13% que «les femmes sont plus honnêtes que les hommes»; la plupart des hommes se divisent entre «les femmes n'ont pas de temps libre» et «les femmes sont plus honnêtes que les hommes».

Dynamique pour la parité hommes/femmes dans les instances décisionnelles: 56% ont dit qu'elle existe et 42% ont répondu «non» (2% «je ne sais pas»). Aux «oui», la plupart des femmes et des hommes mentionnent «participation des femmes à toutes les activités», «séances mixtes de sensibilisation sur le genre» et «processus démocratiques dans la prise de décisions». Le «non» n'est pas expliqué.

Services fournis: 24%, dont le double de femmes, déclarent que leur OP ne fournit aucun service; les 76% autres indiquent dans l'ordre: (i) agriculture et techniques agricoles (69%); (ii) crédit (45%) alphabétisation (36%), suivis de loin par intrants agricoles (27%); formation professionnelle (15%). Les hommes accordent une valeur plus élevée que les femmes à l'agriculture et au crédit alors que les femmes mettent davantage en avant l'alphabétisation.

Participation aux formations: dans la perception des répondants, les critères sont le niveau d'instruction, suivi par la capacité de restitution (davantage noté chez les femmes) et enfin le sexe.

Estimation de la proportion de femmes dans les comités de direction: moins de la moitié: 48%, moitié: 13%, plus de la moitié: 14%, totalité hommes: 25%.

¹⁴ Enquête sur la place et le rôle des productrices au sein des organisations paysannes au Niger, Bottaro, M. et Abdoulaye, A., FAO et ONG-Vie/Projet Dimitra, mai 2012, Rome, Niamey. (Document inédit). *Méthodologie de l'enquête*: 312 questionnaires, auprès d'organisations paysannes (OP) de huit régions du Niger, ont été administrés; les OP étaient réparties en 56,4% regroupées en unions ou fédérations d'unions et 43,6% non regroupées. Sur base de cette division, trois niveaux d'OP étaient présents: (i) niveau de base; (ii) niveau d'unions; (iii) niveau de fédérations d'unions. A chaque niveau étaient représentées des organisations mixtes (52,5% regroupées en unions et fédérations, 18,9% non regroupées); des organisations féminines (3,9% regroupées, 24,7% non regroupées). L'échantillon comprenait 195 femmes (62,5%) et 117 hommes (37,5%). Les données ont été recueillies sur base de deux questionnaires: un destiné aux représentants des OP (président-e-s ou secrétaires); l'autre aux membres individuels (hommes et femmes) des OP. Pour les OP faisant partie d'unions et de fédérations, les deux questionnaires ont été administrés aux trois niveaux (base, union, fédération), alors que pour les OP non regroupées, les deux questionnaires ont été administrés au seul niveau de base.

Le fait que les femmes soient encore bénéficiaires minoritaires s'expliquerait par la question de leur mobilité (enfants, hébergement, éloignement, durée, etc.). L'autorisation du chef de famille est souvent un pré-requis quand cela se passe hors du lieu de vie. S'ajoutent les *a priori* minimisant les femmes (elles ne sont pas intéressées, elles ne comprendront pas) et valorisant les hommes (ils sont plus instruits, ils transmettront leurs acquis). Enfin, les productrices sont «oubliées» parce que, dans la pensée collective, elles ne sont pas des agents économiques, mais une main d'œuvre familiale sans pouvoir de décision. Cette « idée » repose sur une perception masculine du système d'exploitation agricole, qui laisse perdurer l'image des femmes s'occupant de la famille et restant en son sein et celle des hommes dotés de capacités pour investir l'espace public.

Il en résulte un écartement i) des possibilités d'acquisition de connaissances, sources de consolidation des compétences, et ii) des facilités d'accès aux ressources, mines d'élargissement des pouvoirs; le tout empêchant aux productrices d'être parties prenantes des arènes de négociation et de décision. Il faudrait donc que les OP, de tous les niveaux, prennent pleinement conscience du profit et des avantages que les productrices (et les producteurs par extension) pourraient retirer du renforcement des capacités des productrices, y compris de leur représentation au sein des organes décisionnels.

En conclusion, les OP sont des vecteurs incontournables pour bénéficier d'un large éventail d'avoirs et de services, dont fait partie l'accès aux intrants. Dans l'optique non seulement de la seule parité numérique mais surtout de l'égalité d'accès aux avantages portés par les OP, il convient que les OP, et notamment les fédérations, se dotent d'outils pour suivre de façon désagrégée les avancées, les actions et les résultats afin d'apporter les correctifs nécessaires.

Une connaissance plus fine de la place des productrices au regard de celle des producteurs dans le mouvement paysan serait un plus pour concevoir les stratégies et développer des actions profitables à tous et à toutes. Il serait également bénéfique d'effectuer un travail approfondi sur les blocages (modalités d'adhésion, règlement intérieur, procédures d'accès aux services, organisation institutionnelle, pouvoir, etc.) qui conduisent à des avoirs et des services moindres pour les productrices, alors qu'elles sont tout aussi nombreuses que les producteurs.

La pauvreté en «capitaux» des productrices n'est pas la seule explication. Une médaille a toujours deux faces. Une présence décidée et acceptée des productrices dans les organes de décision est indispensable. C'est de cette façon que pourraient s'estomper i) «*Le principe que les agriculteurs sont des hommes et que toutes les femmes sont pareilles*»¹⁵ et ii) le postulat que ce qui est bien pour les producteurs l'est aussi, par effet, pour les productrices. Ainsi, les potentialités d'une meilleure gestion des intrants au bénéfice du monde rural s'accroîtraient.



AU NIVEAU DE LA BASE

Les structures familiales

Au Niger, la population rurale était estimée, en 2010, à 12 099 248 personnes, réparties presque de façon égale entre hommes et femmes (6 039 378 et 6 059 870), avec une légère prédominance de femmes¹⁶. Le pays est classé parmi les plus pauvres dans l'indice de développement humain. Il est également le dernier au regard de l'indice d'inégalité de genre.

Le recensement général de l'agriculture et du cheptel (RGAC)¹⁷ de 2005-2007 donne une population agricole s'élevant à 10 108 795 personnes, dont 50,6% d'hommes (5 111 760) et 49,4% de femmes (4 997 034). Cette population est composée de 1 627 294 ménages agricoles, dont 93,4% dirigés par un homme et 6,6% par une femme. Les principales activités exercées par 78,7% des ménages dirigés par un homme et 66,3% par ceux gérés par des femmes sont axées sur l'agriculture et l'élevage.

La répartition de la population par tranche d'âge montre que la proportion des jeunes femmes entre 16 et 30 ans est plus élevée que celle des jeunes hommes, dénotant une forte émigration de la tranche masculine la plus active. Par contre, cette proportion tend à s'inverser à partir de la tranche de plus de 50 ans où la proportion de femmes est faible en comparaison avec celle des hommes. Les taux de dépendance (nombre d'inactifs par rapport au nombre d'actifs) sont généralement plus élevés dans les ménages dirigés par une femme (1,03 contre 0,87 dans les ménages gérés par un homme). Les cheffes de ménage doivent donc faire de plus en plus face aux charges de travail agricole¹⁸.

¹⁵ Action Aid, 2011, *Agriculture à égalité, Faire la différence en défendant les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes*, Bruxelles.

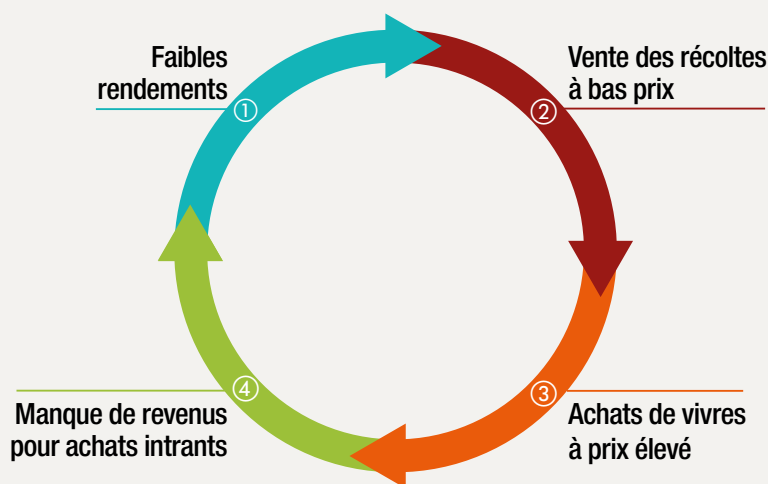
¹⁶ République du Niger, Institut national de la statistique, Population estimée en 2010.

¹⁷ République du Niger, Ministère de l'agriculture, Ministère des ressources animales, RGAC 2005-2007.

¹⁸ Détails complémentaires: Les ménages agricoles ayant à leur tête un homme sont en général de plus grande taille: 78,9% de ces ménages ont entre 3 et 10 membres, alors que 81,7% des ménages dirigés par une femme ont moins de 5 membres. L'âge des cheffes de ménage est généralement un peu plus élevé que celui des chefs de ménage: respectivement 44 ans et 43 ans (sachant que l'espérance de vie pour une femme est de 58,9 ans et celle d'un homme de 57,5 ans).

Le schéma ci-après développe **comment les exploitations familiales**, unités de base de la production agricole de subsistance composées de producteurs et de productrices, **sont confrontées à la problématique de la gestion des intrants**. Le cheminement présenté est la base du raisonnement des actions d'amélioration de la gestion des intrants conduites par le projet Intrants, puis les projets Capitalisation et IARBIC.

SCHÉMA 1: Problématique de la gestion des intrants pour les exploitations familiales



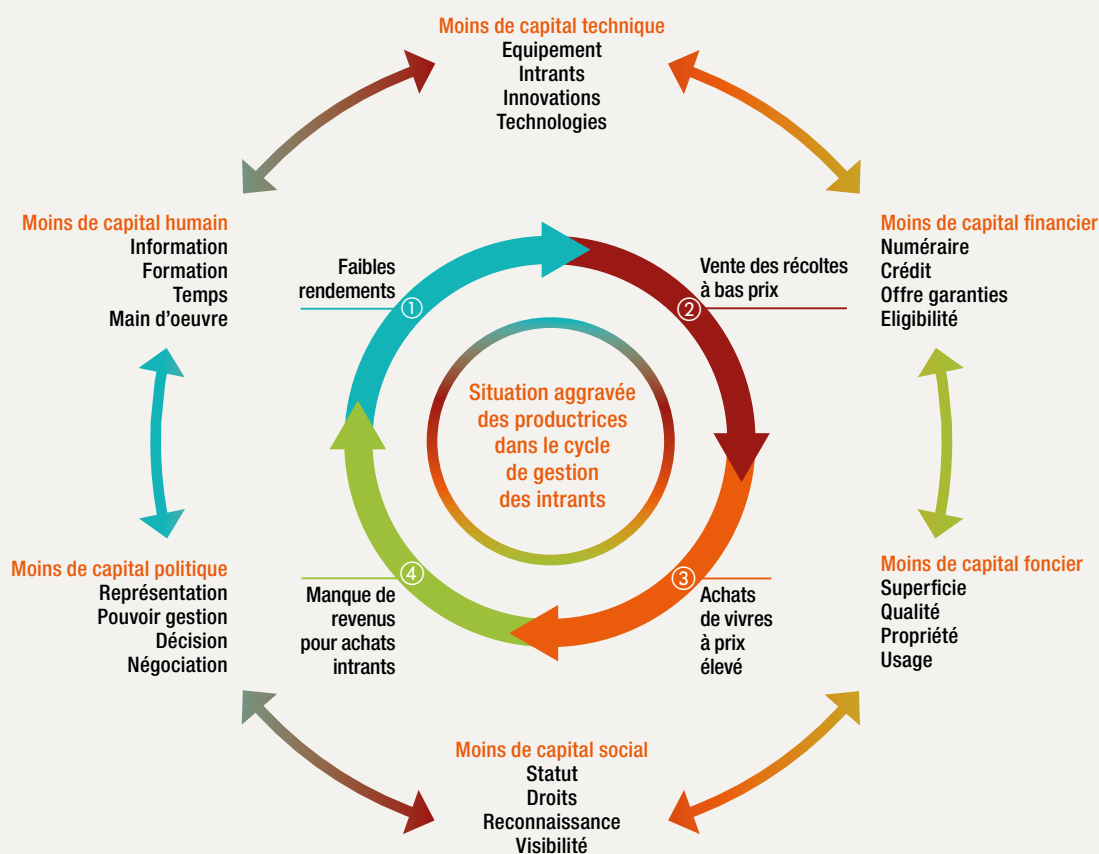
- 1 L'agriculture familiale a de faibles rendements.
- 2 Lors des récoltes, les producteurs et les productrices sont très souvent contraints de vendre leurs récoltes à bas prix, pour faire face à leurs besoins financiers dont le remboursement de dettes.
- 3 A la période de soudure, les greniers familiaux sont vides, obligeant alors l'achat de vivres à prix élevé.
- 4 Les producteurs et les productrices ne disposent donc pas de revenus pour acheter des intrants leur permettant d'augmenter le rendement de leur production.

Concernant l'accès et l'utilisation des intrants, les producteurs et les productrices agricoles connaissent, dans leur globalité, des difficultés de même ordre pour gérer les intrants (coût des intrants, méconnaissance des fournisseurs, accessibilité réduite aux innovations agricoles et aux connaissances techniques, limitation des financements ruraux, spéculations sur les produits alimentaires, volatilité des prix, etc.). Ces difficultés sont toutes essentiellement liées aux mécanismes de pauvreté. Si les productrices et les producteurs endurent cette même réalité, il faut toutefois se demander si les uns et les autres la subissent avec le même degré d'intensité et s'ils ont à disposition les mêmes capacités et pouvoirs pour y faire face, sachant qu'il faut «*pour pouvoir utiliser des intrants, disposer d'un certain nombre d'éléments complémentaires tels que la terre, le crédit, le savoir faire et la main-d'œuvre*»¹⁹. La réponse se trouve certes dans le **contexte socioéconomique** dans lequel s'inscrit la production agricole. Mais le fonctionnement même des unités de production que sont **les exploitations** apporte un deuxième élément de réponse qui est moins souvent mis en lumière. Ces deux éléments de réponse sont approfondis comme suit:

- **Pour ce qui est du contexte socioéconomique**: les productrices, souvent considérées comme de la main d'œuvre familiale non rémunérée, sont soumises à des disparités et des inégalités dans l'accès aux facteurs de production et services au monde agricole. L'accumulation de ces écarts se conjugue à un statut caractérisé par une charge de travail plus lourde, un pouvoir de décision et de négociation moindre, que ce soit au sein des exploitations agricoles ou encore des organisations paysannes, et par moins d'opportunités de changement. Ces discriminations sont dues aux mécanismes sociaux (production et reproduction), économiques (distribution et accumulation), institutionnels (organisation et pratiques) et politiques (processus et modalités). Dès lors que les productrices sont moins dotées en capitaux pour gérer leur quotidien, y faire face et surmonter les difficultés, on peut affirmer que la problématique de la gestion des intrants, qui est déjà difficile à traiter par les producteurs, l'est encore davantage pour les productrices. Le **schéma 2** ci-après reprend le schéma général de la problématique des intrants en y ajoutant la problématique du moindre accès des productrices aux capitaux.

¹⁹ Op. cit., FAO

SCHÉMA 2: Problématique de la gestion des intrants pour les exploitations familiales conjugué à la problématique du moindre accès des productrices aux capitaux



© **Pour ce qui est des exploitations familiales:** elles se définissent par «l'existence d'un domaine dans lequel une unité familiale, plus ou moins élargie, exploite en commun certaines terres sous l'autorité d'un chef d'exploitation. Des sous-unités sont gérées par des groupes d'individus tels que les ménages, les femmes, les jeunes hommes et représentent des unités de consommation. La partie exploitée en commun assure la couverture des besoins matériels et sociaux de l'ensemble de l'exploitation. Le chef d'exploitation joue un rôle principal dans la gestion des produits de l'exploitation²⁰».

Cette définition pose des interrogations; elle se base sur le postulat que les unités d'exploitation se fondent sur une communauté de ressources et sur une solidarité interne et qu'en leur sein, le chef d'exploitation, qui joue «un rôle principal», agit dans le souci de répondre aux nécessités de l'ensemble des membres de l'exploitation (cf.: «La partie exploitée en commun assure la couverture des besoins matériels et sociaux de l'ensemble de l'exploitation»): ceci reste à explorer pour confirmation et/ou infirmation dans les différents contextes socioculturels agricoles et ruraux. Parallèlement, on sait que ces unités s'articulent autour d'une séparation des rôles et des responsabilités, et par conséquent des ressources. Il reste donc à savoir si le chef d'exploitation, dans la «gestion des produits de l'exploitation», pose ses décisions en appréciant si les ressources individuelles des autres membres de l'exploitation («unités de consommation») suffisent pour couvrir les besoins que ces membres sont supposés assumer.

«Une observation empirique courante est qu'au sein du ménage, les femmes consacrent une plus large part de leurs revenus que les hommes au bien-être de la famille. (...) Les postes budgétaires masculins se caractérisent par une plus grande importance des dépenses personnelles. (...) De sorte que la distribution des revenus au sein d'un ménage n'est pas neutre pour le bien-être de ses membres (...). Compte tenu de l'asymétrie des statuts masculin et féminin, des droits de propriété des facteurs de production, et des contraintes domestiques pesant sur les femmes (...), on observe le plus souvent une inégalité dans l'allocation des facteurs de production. Un grand nombre d'études ont révélé l'ampleur du «biais sexuel» dans l'allocation des tâches et des ressources au sein du ménage en termes de nourriture, de biens de consommation, d'investissement (...).»²¹

²⁰ République du Niger, Stratégie du développement rural, 2003.

²¹ Extraits de: Elisabeth Hofmann, K.Marius-Gnanou, L'intégration de la dimension genre dans une intervention de développement: mythe ou réalité? Journée d'études « Genre, inégalités et territoires » du 24 mai 2002, Regards, Maison des Suds, Bordeaux.

En conclusion, la personne qui a le statut de chef d'exploitation prévaut dans les décisions d'affectation des ressources qui conditionnent les activités, dont la production agricole, de chaque membre de l'exploitation. La concentration du pouvoir économique (et social) aux mains d'une seule personne peut être un facteur d'équilibre; il peut être aussi un frein à l'expression et aux projets de vie des autres membres de l'exploitation, notamment des femmes en tant qu'individus et en tant que productrices. Ces dernières par leur statut ont déjà moins d'avoirs et de pouvoirs, elles se trouvent donc avec une marge de manœuvre limitée au sein de l'exploitation et à l'extérieur de celle-ci. L'entrée dans les circuits professionnalisés (et monétarisés) de l'agriculture (les marchés, comme celui des intrants, les finances comme les crédits, les instances de décision comme les OP, ou les conseils comme la formation) leur est d'autant plus complexe.

Pour aborder la problématique de la gestion des intrants, il est donc important de retourner aux fondamentaux de l'analyse de genre (cf. Encadré 4). Ce passage obligé, très peu souvent effectué (ou seulement du point de vue du chef d'exploitation), permet d'établir, au sein de l'exploitation familiale, les besoins en intrants de chaque membre, leurs modalités d'accès, d'utilisation et de contrôle, le rythme, le cumul et la superposition des travaux (parcelles familiales, parcelles individuelles), les disponibilités de temps, de ressources, de facteurs de production, les stratégies individuelles et collectives pour assumer les rôles et les responsabilités dévolus, etc.

ENCADRÉ 4: Fonctionnement de l'exploitation familiale Questions à se poser pour connaître son fonctionnement²²

Qui fait quoi?	Activités, tâches dans le temps et l'espace (production, domestique, communautaire) Spéculations produites par les uns et les autres, au profit de l'exploitation familiale, au profit individuel	Quand?
Qui est responsable de quoi?	Responsabilités, rôles: au sein de l'exploitation, de la famille, de la communauté	Où?
Qui utilise quoi?	Accès aux ressources: terre, main d'œuvre, capital financier, formation, équipement, intrants, etc.	Pourquoi?
Qui gagne quoi? à partir de quoi? qui bénéficie de quoi?	Revenus: numéraire et espèces	Comment?
Qui dépense quoi? pour quoi?	Affectation des revenus	
Qui possède quoi? qui contrôle quoi? qui décide de quoi? décide de quoi?	Propriété, gestion (contrôle) et pouvoir (décision) sur les ressources et les revenus	
Qui a droit à quoi?	Droits, coutumes	



De cet examen dépendra l'identification d'ancrages possibles pour concevoir et mettre en œuvre des actions de changement, i) acceptables par les producteurs et les productrices au regard des schémas sociétaux, et ii) réalistes du point de vue économique. Ces actions en faveur d'une meilleure gestion des intrants devront s'accorder aux capacités (ou «capabilités» selon Amartya Sen²³) de chaque catégorie d'actifs au sein d'une exploitation familiale. Ces actions tiendront compte de la diversité des logiques qui prévalent dans le système complexe d'une exploitation familiale (spécificités, complémentarités, disparités) pour se diriger, non seulement vers les personnes «visibles», mais également vers les autres membres de l'exploitation, notamment les femmes en tant que «productrices».

²² Adapté de: Projet FAO-Dimitra, 2011, *Communiquer le genre pour le développement rural*, Rome.

²³ Wikipédia: Une capacité est, suivant la définition qu'en propose Amartya Sen, la possibilité effective qu'un individu a de choisir diverses combinaisons de fonctionnements en fonction de l'ensemble des libertés réelles qui lui permettent d'exploiter ses capacités et d'orienter son existence. (cf.: Sen, A. dans *Éthique et économie ou/et L'Idée de justice*.)

Conclusion et orientations pour le futur

«(...) en opérant une réallocation des intrants des parcelles tenues par des hommes en faveur de celles tenues par les femmes, on pourrait augmenter la production globale d'un ménage.²⁴».

L'examen de la problématique de la gestion des intrants montre que les productrices sont beaucoup moins prises en compte dans les stratégies relatives aux intrants; elles moins intégrées dans les institutions permettant l'accès à ces intrants, et moins associées aux actions d'amélioration de leur gestion. Les productrices sont face à un véritable paradoxe: ce sont elles qui consacrent le plus de temps aux travaux de l'exploitation (terres collectives et individuelles) et pourtant, ce sont elles qui sont bénéficiaires minoritaires des ressources et des facteurs de production (dont les intrants). Elles sont aussi bénéficiaires minoritaires des résultats de l'exploitation familiale, tout y en étant fort actives. Par ailleurs, la gestion et le contrôle de ces ressources et de ces résultats sont centralisés et les membres actifs d'une exploitation, dont les productrices, en sont souvent peu informés et n'y participent quasiment pas.

Tout au long du document, les raisons de cette situation d'inégalité de genre, notamment par rapport à la gestion des intrants, ont été abordées. Pour tenter de modifier cette situation, il convient dans un premier temps de comprendre sur quoi se fonde cette situation: fondamentalement, **les discriminations et disparités relevées se fondent sur les schémas sociaux** (voir Encadré 5 ci-après).

ENCADRÉ 5: Les disparités de genre se fondent sur les schémas sociaux

«Les femmes sont nettement moins bien placées pour utiliser les intrants commerciaux tels que les engrais et les semences améliorées (...) leurs chances d'utiliser des engrais sont inférieurs de moitié à celles des hommes». Les causes sous-jacentes de ces disparités « sont les normes sociales qui limitent de façon systématique les options offertes aux femmes (...). (Ce qui) porte atteinte à la productivité agricole des femmes et, de ce fait, comporte des coûts économiques et sociaux de plus vaste portée».

Les auteurs d'une étude au Burkina Faso ont comparé 4 700 parcelles agricoles appartenant à six villages. (...) les parcelles gérées par les femmes faisaient une utilisation moindre de tous les autres intrants, à savoir: main-d'œuvre masculine et enfantine, animaux de trait et engrais organiques ou chimiques. Le rendement des femmes était inférieur à celui des hommes pour toute une gamme de cultures (...) cette différence s'expliquait intégralement par une moindre utilisation des intrants productifs, elle-même attribuable aux normes sociales régissant les relations entre les deux sexes (...) Une analyse plus poussée a indiqué qu'une réaffectation des ressources en faveur des parcelles tenues par les femmes comportait un potentiel d'augmentation générale de la production des ménages concernés de près de 6 pour cent.

Dans un deuxième temps, il revient de voir dans quelle mesure il est possible, tout en respectant ces schémas, d'y effectuer des transformations pour davantage d'égalité dans la gestion des intrants. Ces transformations pourraient s'entendre à trois niveaux:

- 1 **Au niveau de l'exploitation familiale**
- 2 **Au niveau des organisations paysannes**
- 3 **Au niveau des statuts des productrices**

Pour chacun de ces trois niveaux, le détail des transformations à opérer ainsi que les conclusions des points d'ancrage immédiats sont indiqués dans l'encadré qui suit.

²⁴ Op. cit. FAO, 2011.

TRANSFORMATIONS À OPÉRER POUR CHAQUE NIVEAU

1 Au niveau de l'exploitation familiale

une gestion partagée des ressources et des facteurs de production de l'exploitation familiale, y compris les intrants, ainsi que des bénéfices issus de leur utilisation; y participeraient les membres actifs de l'exploitation;

2 Au niveau des organisations paysannes

une accessibilité égale aux services, conseils et appuis d'amélioration de la gestion des intrants (approvisionnement, distribution, utilisation); les organisations paysannes y sont cruciales;

3 Au niveau des statuts des productrices

une compensation des disparités de statut des productrices par rapport à celui des hommes, notamment concernant la formation, l'instruction, la représentation et le pouvoir de décision.

POINTS D'ANCRAGE IMMÉDIATS POUR UNE GESTION DES INTRANTS PLUS ÉGALITAIRE

La logique et les règles socioéconomiques de fonctionnement d'une exploitation familiale portent en elles des inégalités. La gestion collective concentre l'utilisation des ressources et la gestion des résultats entre les mains du chef d'exploitation. La main d'œuvre familiale n'a pas de contrôle sur les actifs de l'exploitation et sur les plus-values en résultant. À côté, les terres de gestion individuelle, de superficies moindres, sont cultivées après ou parallèlement aux terres collectives: les intrants y sont moins privilégiés, la main d'œuvre est moins disponible et surtout moins nombreuse, et le temps, le même pour tous et toutes, n'est pas extensible à volonté. C'est ainsi que nombre de stratégies, souvent cachées, sont développées par les membres d'une unité d'exploitation pour produire ce dont ils ont besoin. Les connaître et les comprendre permettraient de mieux cerner les espaces et les libertés possibles de chacun dans l'utilisation des ressources.

La réallocation des ressources et des bénéfices qu'elles engendrent ainsi que l'égalité dans la prise de décision les concernant peuvent permettre de restreindre les écarts entre producteurs et productrices. Toutefois, cela suppose **une révision des rapports de pouvoir au sein de l'exploitation familiale et une reconsidération de la portée des responsabilités financières, alimentaires et sociales des membres de la famille, surtout celles des productrices**. Réfléchir sur les budgets de l'exploitation et leurs mécanismes et envisager des prises de décision consensuelles et leurs modalités d'application sont certainement des sujets sur lesquels il est nécessaire de se concentrer.

Concernant la gestion des intrants, ces aspects sont importants car, au-delà des habituels constats de disparités des tâches et des responsabilités et de leur nécessaire redistribution, on est encore peu éclairé sur les capacités de changement pour décider de l'affectation des ressources. Qui utilise les intrants? Comment? Avec quelle marge de manœuvre? Qui en décide? Au bénéfice de qui et de quoi? sont autant d'interrogations qui demandent réponse si une meilleure gestion des intrants est escomptée.

Un autre ancrage des inégalités entre producteurs et productrices sont les organisations paysannes. Une OP est une structure qui doit certes respecter des normes et des standards pour sa structuration juridique et organisationnelle. Toutefois, elle dispose d'un atout majeur qui est celui de la démocratie et a toute latitude de se doter d'outils pour garantir l'égalité et l'équité d'accès à ses services. On sait que le fonctionnement des institutions est toujours un temps en retard sur les évolutions de la société, toutefois, il est temps au sein des OP de passer des intentions bienveillantes à des actions engageantes quant à la parité, non seulement en nombre mais aussi en pouvoir. **Les OP peuvent, par des procédures internes et un véritable engagement pour l'égalité, éliminer en son sein les freins qui contraignent l'accès à ses services pour certaines catégories de membres**. Il est donc question ici d'une redistribution des pouvoirs et d'un partage égalitaire des décisions. La dynamique du mouvement paysan en dépend et par extension l'efficacité du monde agricole.

Le statut des productrices fait qu'il y a des inégalités d'accès à toute la gamme des «capitaux»: formation, instruction, facteurs de production, pouvoir de décision, représentation, etc. Pallier ces disparités est un ancrage d'action essentiel.

Par ailleurs, les productrices trouvent un intérêt aux actions relatives à la gestion des intrants, la levée des blocages est donc à garder comme cap.

En synthèse, pour tendre vers une égalité de genre en matière de gestion des intrants, il s'agit de continuer à se concentrer sur:

- 1 **les exploitations familiales, structures socioéconomiques**, où la modification des rapports de pouvoir est cruciale, ce qui suppose un approfondissement de la connaissance des relations de genre en leur sein pour tendre vers une gestion négociée et partagée des ressources et des bénéfices ; le repérage des mécanismes conduisant aux inégalités d'accès aux intrants, ainsi que la recherche de solutions acceptables par tous et toutes, en dépendent;
- 2 **les organisations paysannes, structures organisationnelles** et vecteurs d'intermédiation entre les SFD, les services d'appui avec les producteurs et les productrices; au sein de ces structures, une plus grande ouverture sur les disparités et les différenciations entre membres et leur prise en compte sont indispensables, afin d'instaurer des mesures de parité et d'égalité visant un accès égal aux services et une redistribution des pouvoirs de négociation et de décision;
- 3 **la stratégie d'intervention, fondée sur l'approche genre**, pour une précision de l'égalité visée (critères essentiels de changement, allocation des ressources et indicateurs de suivi des avancées), afin d'influer sur les modifications escomptées au sein des exploitations familiales et des organisations paysannes, et ensuite de valoriser et diffuser les succès pour leur multiplication.



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Action Aid, 2011, Agriculture à égalité, Faire la différence en défendant les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes, Bruxelles. www.peuples-solidaires.org/wp-content/uploads/2011/09/Lagriculture-%C3%A0-%C3%A9galit%C3%A9BD.pdf
- Association ICAR, République du Niger, 2005, Programme de Développement des Services Financiers Ruraux PDSFR, *Mission de capitalisation des expériences de crédits garantis par le warrantage de produits agricoles*, Niamey, http://intrants.capitalisation-bp.info/Doc/Rapports/Rap_consultants/FRASLIN/Rap_final_warrantage_NIGER_FRASLIN_Oct_2005.pdf
- Bottaro, M. et Abdoulaye, A., 2012, *Enquête sur la place et le rôle des productrices au sein des organisations paysannes au Niger*, FAO et ONG-Vie/Projet Dimitra, Rome, Niamey, Document inédit
- Boubacar, S., 2007, *Comment répondre aux besoins financiers de l'agriculture: produits et procédures innovants? L'expérience de warrantage au Niger*, Projet Intrants – FAO (GCP/NER/041/BEL), Colloque Micro-finance pour l'agriculture dans les pays en développement, Paris www.fondation-farm.org/IMG/pdf/A2_Boubacar_FAO_FRA_ppt.pdf
- Boubacar, S., 2007, *Le développement du Warrantage au Niger*: Communication du projet Intrants FAO au colloque Farm, Paris, <http://microfinancement.cirad.fr/fr/news/bim/Bim-2008/BIM-08-02-12.pdf>
- Collectif sécurité alimentaire (CSA), 2011, *Sécurité alimentaire et organisations intermédiaires: évaluation et identification des besoins de renforcement des capacités des organisations paysannes dans six pays de l'UEMOA et la CEDEAO*, Bruxelles. www.csa-be.org/IMG/pdf_Rapport_Niger_FINAL.pdf
- Coulter, J. et Mahamadou, S., 2009, *Revue du warrantage paysan au Niger*, Niamey. http://warrantage.capitalisation-bp.info/Etude_Coulter_Warrantage_AFD2009.pdf
- FAO, Projet Capitalisation des bonnes pratiques en appui à la production agricole et à la sécurité alimentaire, Equipe du projet Capitalisation et ANIP (Association nigérienne des institutions et professionnels de la microfinance), 2010, *La pratique du warrantage à Konkorindo*, Résultats de l'enquête menée auprès de l'Union «Cigaba» de Konkorindo, 24-26 février 2010, Niamey, (document inédit).
- FAO, Projet Capitalisation des bonnes pratiques en appui à la production agricole et à la sécurité alimentaire, Equipe nationale du projet Capitalisation, 2010, Rapport de mission d'enquête du projet Capitalisation sur le warrantage à Konkorindo, 17-24 septembre 2010, «Vive la deuxième récolte», Niamey, (document inédit).
- FAO, Projet Capitalisation des bonnes pratiques en appui à la production agricole et à la sécurité alimentaire, Equipe du projet Capitalisation, Gestion des intrants et genre au Niger – étude de cas sur le warrantage octobre 2012 (document inédit).
- FAO, 2011, La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-11 (SOFA), *Les femmes dans l'agriculture, Comblent le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir l'agriculture*, Rome. www.fao.org/publications/sofa/fr/
- FAO, 2011, Office of Evaluation, *Rapport de la mission d'évaluation indépendante du projet IARBIC* (GCP/NER/047/MUL, Version finale, Rome

- FAO, Projet Intrants, Le développement du Warrantage au Niger: Communication du projet Intrants FAO au colloque Farm, Paris, Décembre 2007 au colloque Farm, Paris, Décembre 2007 BIM n° - 12 février 2008
<http://microfinancement.cirad.fr/fr/news/bim/Bim-2008/BIM-08-02-12.pdf>
- FAO, Projet Intrants, *Stratégie nationale d'approvisionnement en Intrants pour une Agriculture Durable (SIAD)*
<http://intrants.capitalisation-bp.info/pages/SIAD.htm>
- Fédération des unions de groupements paysans du Niger (FUGPN-Mooriben), 2009, *Plan d'opérations de Mooriben, Période 2010-2013*, Niamey. www.mooriben-niger.org/IMG/pdf/PlanOperationnel_2010_2013.pdf
- Fédération des unions de groupements paysans du Niger (FUGPN-Mooriben)
www.mooriben-niger.org/IMG/xls/Situation_des_effectif_de_Mooriben_01-01-11.hxls
- Fédération des unions de groupements paysans du Niger (FUGPN-Mooriben), 2010, *Approvisionnement en intrants agricoles*, Séminaire régional sur le développement des filières céréalières en Afrique de l'Ouest, Ouagadougou,
www.inter-reseaux.org/IMG/pdf_Mooriben_appro_intrants.pdf
- GARBA BARTHE, A. 2007, *Expérience de commercialisation de produits agricoles par le mécanisme de warrantage au sein de la fédération Sa'a*, Contribution de la Fédération des unions de producteurs de souchet du Niger (FUPSN-Sa'a), Inter-Réseaux, CTA, Niamey
www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/Niger_Warrantage_FUPSN_Saa_2007.pdf
- Hofmann, E. et Marius-Gnanou, K, 2002, *L'intégration de la dimension genre dans une intervention de développement: mythe ou réalité ?* Journée d'études « Genre, inégalités et territoires » du 24 mai 2002, Regards, Maison des Suds, Bordeaux
<http://chaireunesco.u-bordeaux3.fr/pdf/genre2002.pdf>
- Mamadou, D., 2010, *Rapport sur l'évaluation du secteur agriculture/élevage (adaptation) dans le cadre de l'atelier national de sensibilisation*, République du Niger, PNUD, Niamey
[www.undpcc.org/docs/National%20issues%20papers/Agriculture%20\(adaptation\)/21_Niger%20NIP_agriculture%20adaptation.pdf](http://www.undpcc.org/docs/National%20issues%20papers/Agriculture%20(adaptation)/21_Niger%20NIP_agriculture%20adaptation.pdf)
- Ministère de l'agriculture, INRA, Département de recherche d'économie rurale, Evaluation de l'impact économique des variétés améliorées de niébé sur le revenu des producteurs au Niger, Niamey (sans date)
www.agecon.purdue.edu/staff/masters/ImpactCD/Etudes/Ni%20C3%A9b%20C3%A9-Niger.doc
- Monimart, M., Systèmes agraires et rapports de genre en changements, Sahel: sécheresses, crises alimentaires et déféminisation des systèmes agraires, International Fellow researcher, IIED. www.sdc-gender-development.net/en/Home/.../document.php?...2
- Plate forme du Niger, *Présentation*. www.roppa.info/spip.php?article106&lang=fr
- Projet FAO-Dimitra, 2011, *Communiquer le genre pour le développement rural*, Rome
www.fao.org/fileadmin/templates/dimitra/pdf/cgd2011_fr.pdf
- République du Niger, 2003, *Stratégie du développement rural*, Niamey. http://inter-reseaux.org/IMG/pdf_SDR_Niger_2003.pdf
- République du Niger, Institut national de la statistique, *Population estimée en 2010*:
www.stat-niger.org/statistique/file/Population/POPULATION_NIGER_%202010_final.pdf
- République du Niger, Ministère des finances, Institut national de la statistique, 2011, *Le Niger en chiffres*, Niamey
www.stat-niger.org/statistique/file/Annuaire_Statistiques/Annuaire_ins_2011/...pdf
- République du Niger, Ministère du développement agricole, FAO-Projet Intrants, 2006, *Stratégie décentralisée et partenariale d'approvisionnement en intrants pour une agriculture durable (SIAD)*, Niamey. www.iarbic.net/IMG/pdf/Doc_SIAD_FINAL_11_2006.pdf
- République du Niger, Ministère du développement agricole, Ministère des ressources animales, 2008, Projet GCP/NER/041/EC, *Recensement général de l'agriculture et du cheptel (RGAC 2005-2007), Volume VII – B, Résultats définitifs, Dimension genre «Agriculture»*, Niamey.
http://harvestchoice.org/sites/default/files/downloads/publications/Niger_2005-07_Vol8b.pdf et
www.stat-niger.org/NigerInfo/rgac/indexe.html
- République du Niger, 2012, Initiative «3N» - «Les Nigériens nourrissent les Nigériens»
www.embassyofniger.org/docs/otherofficialdocs/Conceptnote3N_rev5.pdf
- Sen, A., 2003, *Éthique et économie*, PUF, collection Quadrige, Paris
- Sen, A., 2010, *L'idée de justice*, Flammarion, Paris
- Site du programme Gestion des connaissances et genre dont fait partie le projet Capitalisation des bonnes pratiques en appui à la production agricole et à la sécurité alimentaire. www.fao.org/knowledge/km-gender/fr/
- Site du projet intensification de l'agriculture et du réseau de boutiques d'intrants coopérative IARBIC. www.iarbic.net
- Site du réseau national des chambres d'agriculture du Niger (RECA). <http://www.reca-niger.org/>
- Wampfler, B., 2003, *Sécuriser le crédit aux organisations paysannes par le warrantage*,
<http://microfinancement.cirad.fr/fr/news/bim/Bim-2003/BIM-23-12-03.pdf>

